

# Créer des places d'écoles, le parcours du combattant

**Les créations d'écoles, essentielles pour absorber le boom démographique, sont sur un chemin semé d'embûches. Récup', bénévolat, procédures : c'est le règne de la débrouille.**

Chaque année, c'est la même rengaine. Au mois de mars, à l'issue de la première phase des inscriptions en première secondaire, de nombreux élèves sont laissés sur le carreau. Faute d'avoir obtenu leur premier choix d'école, ils se retrouvent sur liste d'attente, comme le prévoit le fameux décret inscription. Cette année, la situation est très tendue (lire par ailleurs). Alors, élus politiques et associations serinent un couplet connu, qu'on peut résumer comme suit : « Réviser le décret, c'est compliqué, missions sur la création de places. »

Le gouvernement a débloqué des budgets supplémentaires sous cette législation : 20 millions d'euros par an sont consacrés à la création de places. Mais dans les faits, les annonces de création de nouvelles places sont plutôt rares, surtout lorsqu'il s'agit d'établissements tout neufs. A Bruxelles, la rentrée 2017 a été exceptionnelle, avec l'ouverture de quatre écoles secondaires. En 2018, il n'y en aura pas. Pourquoi ?

Sur le terrain, c'est loin d'être simple. Pierre Tempelhof, le président du PO (pouvoir organisateur) pluriel, qui a créé deux écoles à Molenbeek en 2017, plaide pour une création de nouveaux établissements plus simple et plus structurée. Celui qui est aussi échevin de l'Éducation MR à Berchem-Sainte-Agathe veut faire avancer les choses de manière constructive avec les autorités.

## Lourdeur administrative

Une des grandes difficultés, c'est la lourdeur administrative. Démarches auprès des banques, constitution d'une ASBL, acquisition du terrain, marchés publics d'architecture, permis d'urba-

nisme, accord des pompiers, changement d'affectation du site... « *Cela prend des mois de travail* », observe Pierre Tempelhof. Et tout cela est bien souvent réalisé par des membres du PO à titre bénévole et avec les moyens du bord. « *Pour les appels d'offres, heureusement*

*qu'on avait un papa spécialisé là-dedans qui nous a donné du temps* », avance Amandine Tuerlinckx, directrice à De l'autre côté de l'école, un établissement à pédagogie active qui a ouvert à Auderghem en 2014. Durant tout le processus, les parents qui ont porté l'initiative se sont sentis comme des pionniers : « *Personne ne pouvait nous donner de démarche. Parfois, on se retrouvait dans la situation du serpent qui se mord la queue, on avait besoin de tel document pour obtenir un autre et vice-versa...* »

A Molenbeek, le PO pluriel a carrément fait évoluer la législation pour son projet d'école qui ne rentrait dans aucune case : un PO mixte a été créé. Pierre Tempelhof détaille : « *C'est clair que nous avons perturbé des réseaux, des habitudes. Mais si on avait fait cela dans l'enseignement de la Communauté française ou dans l'officiel subvention-*

*né, l'ouverture des écoles aurait pris plus de temps, car les structures sont lourdes.* »

Obstacle numéro 2 : la difficulté de trouver des terrains à bâtir ou des bâtiments à rénover. « *Ce qui a été le plus compliqué, ça a été de trouver un endroit où nous poser*, observe Frédéric Chomé, porteur d'un projet de nouvelle école à Genappe. *On n'a pas trouvé de bâtiment assez grand, donc on a cherché un terrain. Mais cela augmente le temps de création de l'établissement.* »

## La partie « briques »

Le constat vaut pour tous les réseaux. Alain Hutchinson, échevin saint-gillois PS, estime que c'est la partie « *briques* » qui a été la plus difficile pour le projet de Lycée intégral Roger Lallemand (marchés publics, permis...). Il reconnaît que, sur le plan administratif, l'enseignement officiel est sans doute avantage : il a pu compter sur le service enseignement de sa commune. Anne-Françoise Deleixhe, directrice des services diocésains du Se-

gec (enseignement catholique), qui a visité des tas d'endroits pour créer de nouvelles écoles, tire la conclusion suivante : « *C'est rare de trouver un terrain adéquat, ou alors il nécessite des rénovations trop onéreuses.* » A Bruxelles, le réseau catholique a ouvert un seul établissement secondaire ces dernières années, le Lycée Sœur Emmanuelle à Anderlecht, et cela a été facilité par le fait que

le terrain appartenait à l'Archevêché.

Autre frein : parfois, différents niveaux de pouvoir se mettent des bâtons dans les roues. A Evere, un PO de l'enseignement catholique a fait une offre d'achat sur un bâtiment situé à l'avenue des Combattants... avant d'apprendre que la commune convoitait le même bâtiment pour y construire une école. Le pouvoir local pourrait même faire une enchère supérieure ! « *On a été estomacés*, commente Suzanne Van Sull, présidente du PO. *En plus, à l'origine, nous étions intéressés par un autre terrain appartenant à la Communauté française. Nous n'avons pas pu l'avoir pour des raisons politiques. La commune*

*voulait aussi y créer une école secondaire, mais le projet semble abandonné...* » Elle constate un certain paradoxe entre le discours ambiant (en faveur de la création de places) et la réalité de terrain : « *Ici, tous les paramètres sont alignés pour avancer rapidement et ce grain de sable peut bloquer le projet.* »

Une fois que l'école est créée, tout ne roule pas sur du velours pour autant. Si la Communauté française subventionne l'achat du terrain et les travaux, elle ne peut pas tout financer. C'est le cas du matériel didactique, par exemple. Alors, à nouveau, c'est le règne de la débrouille... et de la récup'. « *On a écrit à des écoles pour récupérer du matériel, se souvient Amandine Tuerlinckx. A la rentrée, on en était encore à décoller des chewing-gums sous les chaises...* » Idem pour le PO pluriel à Molenbeek, qui a récupéré des meubles de l'ULB. Pierre Tempelhof soulève une autre difficulté : le fait que les écoles n'ont disposé d'aucune liquidité de la Communauté française avant janvier 2018, alors que l'école a ouvert en septembre 2017. « *Nous n'avions pas d'argent pour financer l'électricité, le chauffage, l'achat de papier WC, le personnel d'entretien... Rien. Les premiers mois, c'est la direction qui a sorti les poubelles. C'est un réel frein.* »

## « Abnégation »

Même quand il s'agit d'ajouter une extension à un établissement existant, c'est loin d'être une promenade de santé. Axel Bex, directeur du Lycée Mater Dei à Woluwe-Saint-Pierre, souhaite agrandir son école. Il espère pouvoir rentrer sa demande de permis d'urbanisme d'ici à la fin de l'année et n'envisage a priori pas de rentrée avant... 2022. « *Rien que le permis, cela peut prendre un an, voire plus s'il y a des recours des riverains, ce qui pourrait arriver dans ce quartier.* »

Résultat des courses : beaucoup de projets prennent en moyenne cinq ans pour se concrétiser. Une durée assumée

par le cabinet de la ministre de l'Enseignement, Marie-Martine Schyns (CDH), qui a créé un monitoring précis et constamment actualisé des besoins de places à l'horizon 2023. « On accepte le fait qu'il y a un certain délai, notre sys-

tème se veut anticipatif », précise Noël Montois, chef de cabinet adjoint.

Alors, quels sont les maîtres mots pour créer des places ? « Polyvalence et débrouillardise », répond Amandine Tuerlinckx. « Passion et abnégation », abonde Frédéric Chomé. Tous deux sont

sollicités par de nouveaux porteurs de projets, qui se posent beaucoup de questions. « Si j'avais le temps, j'écrirais un bouquin avec toutes les erreurs faites pendant notre parcours », conclut le second. Avis aux amateurs. ■

ANN-CHARLOTTE BERSIPONT

## SATURATION

### Inscriptions : la rentrée 2018 sera tendue

Tous les acteurs scolaires s'accordent pour dire que la rentrée 2018 s'annonce très compliquée au niveau des inscriptions, en raison d'une hausse démographique. L'AS-BL Eleves a calculé qu'à Bruxelles, il ne restait que 1,2 place possible par enfant (contre 3,6 places par enfant en Brabant wallon). A la capitale, il reste 1.521 places disponibles pour 1.199 élèves en liste d'attente. « Une série d'élèves vont devoir être scolarisés plus loin de chez eux que ce qu'ils voudraient », observe Etienne Michel, directeur général du Segec (enseignement catholique). Selon ses calculs, l'enseignement libre est le réseau le plus saturé. A Bruxelles, il présente un taux de saturation de 75 %, contre 59 % dans l'officiel et le libre confessionnel. En Wallonie, la saturation est de 43 % dans le catholique contre 19 % ailleurs.

A.-C.B.

## EN CHIFFRES

### 5.386

C'est le nombre de places qui doivent être créées en Communauté française en vertu du dernier appel à projets lancé par l'exécutif PS-CDH ; 850 concernent le fondamental et 4.530 le secondaire. C'est Bruxelles qui centralise le plus de projets.

### 6

C'est le nombre d'écoles secondaires qui ont ouvert leurs portes en Région bruxelloise sous cette législature. En parallèle, il y a eu divers projets d'extensions d'école.

### 2

Idéalement, il faudrait, chaque année, deux nouvelles écoles secondaires à Bruxelles (en faisant abstraction des projets d'extension existants). Chaque année, cela représente 1.513 places.